

POLICE GÉNÉRALE DE FRANCE.

PASSE-PORT A L'ÉTRANGER.

Département du *Finistère*

Registre *1er*

N° *171*

SIGNALEMENT.

L. *Jean* *Tullien* *Enfant*
naturel
nati d *Perinny*
demeurant à *Perinny*
allant à *Madrid*
âgé de *24* ans, taille d'un mètre
86 centimètres
cheveux *Noirs* front *grand large*
sourcils *Noirs* yeux *Gris*
nez *gras* bouche *petite*
barbe *Châtain* menton *saillant*
visage *Rouge* teint *Blanc*

SIGNES PARTICULIERS.



PIÈCES DEPOSÉES :

sa demande

FAIT à *Aurillac*, le *21-7* 18*60*.

Signature des Témoins :

Signature du Porteur :

Handwritten signature or stamp on the right edge of the document.



no. 144

age de 24 ans

Le maire de Loup prie Monsieur le préfet
de vouloir délibérer, un passeport à Julien
enfant naturel qui a été reconnu Chef Commune
de Vepère, commune de Loup, qui a été déclaré
par la loi de son père, à condition



pour aller en Espagne aux environs
de Las Albal pour y gagner sa vie

taille .v. mètres

67 centimètres

Seins sous
bras assez grands

yeux gris

nez grand

bouche petite

menton un peu fourchu

barbe à peine

laine Blanche

il a déclaré de ne savoir
signer

fait à la mairie de Loup le 20
septembre 1890

Theriot

